

Les banquiers contre la grève générale

Marc Perrenoud

1) La place financière suisse (1914-1918)

La Première Guerre mondiale permet aux banques suisses de jouer un rôle considérable dans les transactions internationales. La place financière gagne en autonomie par rapport aux concurrents étrangers et engrange des bénéfices énormes. Le rôle international du franc et l'afflux de capitaux étrangers augmentent à la fin de la guerre. La stabilité politique et monétaire est une condition vitale pour la place financière qui se développe grâce à la confiance qu'elle peut inspirer à ses clients suisses et étrangers.

Mais, la prospérité éclatante des établissements financiers cache mal la dégradation des conditions de vie de la population, y compris des employés de banque. Cette dégradation des conditions imposées au personnel atteint un tel niveau qu'une grève des employés paralyse, avec l'appui de l'Union ouvrière locale, les banques zurichoises.

2. La grève des employés de banque à Zurich (30 septembre/1^{er} octobre 1918)

Comme l'a montré Hans Ulrich Jost, l'Association zurichoise des employés de banque recrute rapidement environ 1800 membres. Leurs revendications suscitent une large sympathie. Les employeurs se montrent d'abord intransigeants. L'Union ouvrière déclenche une grève de solidarité et démontre sa capacité à organiser des piquets de grève efficaces. Les entrées de toutes les banques sont bloquées. Adolf Jöhr, secrétaire général de la Banque nationale, est empêché par le piquet de grève de rejoindre son nouveau bureau de directeur général du Crédit Suisse. Pour un dirigeant qui avait anticipé, avant 1914, l'essor de la place financière en cas de guerre mondiale, c'est à la fois une humiliation et un motif de profonde inquiétude pour l'après-guerre.

Le lendemain, le Chef de l'Etat-major de l'Armée Sprecher von Bernegg écrit au Général Wille: « Ce qui s'est passé le 1^{er} octobre à Zurich est ni plus ni moins que la capitulation du pouvoir bourgeois devant la masse révolutionnaire. »

3. Les pressions des banquiers sur les autorités

Le Comité de l'Association suisse des banquiers (ASB) se réunit le 4 octobre 1918. Le directeur général du Crédit Suisse, Hermann Kurz raconte à ses collègues la grève de Zurich. Il évoque l'efficacité insolente et joyeuse des piquets de grève qui entravent le déplacement des directeurs convoqués à une réunion avec le Conseil d'Etat. Il s'insurge aussi contre les autorités cantonales qui ont exercé des pressions intolérables sur les banquiers. L'ASB décide d'agir pour isoler l'association zurichoise des employés et d'intervenir auprès des autorités fédérales.

Le 22 octobre, une longue requête est adressée au Gouvernement suisse. Le but de l'ASB est de montrer que, pendant les troubles de Zurich, le pouvoir était entièrement dans les mains de personnes qui manifestaient dans la rue. Causés avant tout par le manque de protection par les autorités, ces événements ont provoqué une impression extrêmement regrettable et qui pourrait devenir fatale dans le futur. Les banques zurichoises subissent des retraits considérables. Dès que les communications postales seront rétablies avec l'étranger, les capitalistes étrangers voudront mettre en sécurité les dépôts qu'ils possèdent en Suisse. Cela risque de diminuer la capacité des banques suisses à placer des capitaux. L'ASB demande que la propriété privée ne soit pas sacrifiée à l'arbitraire et que la liberté d'action du citoyen ne soit pas réduite de manière

aussi extrême. Si à l'avenir de tels agissements ne sont pas combattus avec toute l'énergie nécessaire, l'ASB prévoit qu'aussi bien la vie et la propriété du citoyen seront, en violation de nos lois, livrées à la force brutale de la populace déchaînée. L'ASB demande donc d'utiliser toute l'énergie et la force nécessaires.

Pourquoi une telle insistance ?

Au cours du XX^e siècle, les banquiers suisses ont maintes fois exprimé leur conviction profonde : il faut de longues et nombreuses années pour inspirer la confiance aux clients suisses et étrangers. Mais celle-ci peut s'écrouler en quelques jours. Il serait alors très long et coûteux de rétablir la confiance et de voir à nouveau affluer les capitaux. C'est pourquoi les banquiers se montrent plus impatients et virulents que certains industriels. Ceux-ci peuvent attendre la fin d'une grève, l'échec d'un conflit ouvrier peut retarder la livraison d'un produit industriel. Un client peut éventuellement attendre une marchandise. Par contre, un capitaliste s'inquiète beaucoup plus rapidement.

Les demandes des milieux bancaires sont aussi exprimées dans la *Neue Zürcher Zeitung*, notamment par un article du 20 octobre 1918 du professeur de droit Fritz Fleiner qui siège aussi depuis 1916 au Conseil d'administration de Crédit Suisse. Selon lui, l'Etat de droit est menacé par les activités de l'Union ouvrière pendant la grève. Les succès ouvriers se basent sur le faible engagement des forces bourgeoises, sur le manque populaire de respect pour la loi et l'ordre, sur les activités de trop nombreux étrangers révolutionnaires qui séjournent en Suisse.

Ces arguments, exprimés par l'ASB et par Fleiner, influencent les dirigeants militaires, notamment le Général Wille qui adresse le 4 novembre 1918 un rapport alarmiste au Conseil fédéral. « De manière générale, on considère, depuis les événements du 1^{er} octobre, la situation comme très sombre. Pratiquement, tous mes interlocuteurs sont convaincus que lors du prochain conflit les banques seront pillées. [...] Beaucoup de personnes privées ont retiré leurs fortunes qui étaient déposées dans les coffres des banques. [...] En général, on vit dans la crainte d'une proclamation [...] de la grève générale, et d'une révolution qui en résultera et qui fera tomber sans peine le pouvoir dans les mains des bolcheviks.»

On sait que le Conseil fédéral décide d'envoyer des troupes à titre préventif.

Dans son rapport sur le service d'ordre à Zurich, le colonel Emil Sonderegger écrit notamment qu'à leur demande, toutes les grandes banques ont été protégées par une unité militaire.

4. Les banquiers, les gardes civiques et les organisations anticommunistes

Après la grève, les banquiers fustigent les grévistes et leurs dirigeants. Mais ils évitent de publier leurs décisions et activités afin de ne pas donner une image de fragilité et de faiblesse. Ils écartent tout « ce qui éveillerait dans le public une appréhension inutile. »

Ils restent aussi actifs que discrets avant et après novembre 1918. Selon le professeur Sébastien Guex, leurs contributions représentent un sixième des recettes de la Fédération patriotique suisse pour l'année 1920-1921. Dès 1918, même avant la Grève générale, les gardes civiques s'organisent avec l'appui des milieux d'affaires. Guex a calculé que le total des fonds pour les cinq gardes civiques les plus importantes (Zurich, Bâle, Saint-Gall, Genève et Lucerne) atteint 2,5 millions de francs suisses en 1919. Ce montant considérable représente plus de 40 millions en francs actuels. Les banques et compagnies d'assurances en ont financé une bonne partie. Le 6 décembre 1918, le Comité de banque de la Banque nationale suisse décide d'accorder 50 000 francs aux diverses sections locales des gardes civiques. La banque centrale financera aussi la Fédération patriotique suisse.

Des banquiers, notamment les Hentsch, financent et dirigent les activités de Théodore Aubert, membre fondateur en 1918 des Unions civiques opposées aux grèves, puis de l'« Entente internationale contre la III^e Internationale ».

Lors de la séance du 13 novembre 1919, le Comité de l'ASB discute de l'évolution des associations du personnel, se réjouit que des structures cantonales aient été mises en place et que l'association zurichoise soit isolée et affaiblie. La grève qui a éclaté à la Chaux-de-Fonds est considérée comme une exception regrettable. Le banquier genevois Paul Appia ajoute : « Nous devons malheureusement reconnaître que dans un trop grand nombre de banques, il n'y a pas de contacts entre les chefs et leurs employés. Chez nous, j'ai réuni tous nos employés et je leur ai causé comme un père de famille. »

En janvier 1919, le *Bulletin commercial et industriel suisse* publie ce que le *Journal de Genève* appelle « une leçon de choses ». En effet, l'Etat de Genève vient d'émettre un emprunt de 20 millions qui a été couvert deux fois. Plus de la moitié des souscriptions sont venues de la Suisse allemande. Par contre, seul un tiers d'un emprunt de la ville de Berne a été souscrit. « La ville de Berne est dirigée depuis peu par une municipalité socialiste. Chez nous, c'est au contraire un parti décidé à faire respecter la loi et l'ordre public qui a repris les rênes du pouvoir. [...] Tout se paie. »

Faire payer la Grève générale au mouvement ouvrier et le dissuader d'y recourir à nouveau sont deux objectifs centraux pour les milieux bancaires.

5. Le sceptre de la Grève générale

Les dirigeants de l'économie et de la politique suisses n'avaient pas anticipé que le consensus noué pendant l'été 1914 s'effondrerait ainsi en quelques années. Pour la génération qui a vécu l'automne 1918, cela restera donc une véritable hantise que d'assister à nouveau à un effritement et à un effondrement d'un consensus noué, comme celui de 1937, avec les accords de paix du travail dans l'horlogerie puis la métallurgie. Pendant toute la Seconde Guerre mondiale, notamment en 1943, des mesures sont prises dans le cadre de l'organisation de l'économie de guerre pour consolider et prolonger la paix du travail.

Le banquier privé et conseiller aux Etats genevois Albert Pictet exprime ses soucis dans le *Journal de Genève* du 21 octobre 1943: « On ne payera jamais trop pour éviter, après la guerre, la lutte des classes et le communisme » Et il ajoute : « Ce propos, comme beaucoup des slogans que nous entendons, contient une part de vérité : C'est en effet le devoir de tous, magistrats et citoyens, d'associer leurs volontés pour épargner à notre pays des luttes sociales et, surtout, les épreuves de force que les contrecoups de la guerre pourraient susciter. Personne ne pense plus que les risques de révolution seront éliminés par des simples concessions d'ordre matériel accordées à l'ouvrier. » Même si le banquier privé ne cesse de réclamer une réduction du déficit, il doit reconnaître que des mesures considérables et structurelles sont nécessaires pour éviter une nouvelle Grève générale.

Le Parti socialiste suisse progresse lors des élections fédérales. En décembre 1943, l'Assemblée fédérale élit au Conseil fédéral Ernst Nobs, qui fut un des dirigeants de la Grève générale de 1918 et qui deviendra le chef du Département des finances. Un terrain d'entente sera trouvé avec les banquiers. Sur le plan interne, il s'agit notamment de gérer les dettes encore plus massives qu'en 1918. Sur le plan international, il faut insérer la Suisse dans les relations économiques d'après-guerre. Afin de riposter aux critiques des Alliés et aux menaces d'isolement, l'ASB demande une audience au Conseil fédéral : le 12 juin 1945, le chef de la diplomatie, Max Petitpierre, et le chef du Département des finances, Ernst Nobs, expriment un point de vue analogue : les intérêts des banques et ceux de l'Etat vont de pair. Après une

intervention énergique et virulente de Pictet, Nobs déclare : «Le Conseil fédéral connaît le danger et c'est son devoir de ne pas abandonner les banques, mais au contraire de les soutenir.»

A l'automne 1918, les grévistes ont provoqué de profondes inquiétudes chez les banquiers qui ont redouté que la confiance inspirée par la place financière suisse ne s'effritât et qui ont donc préconisé des mesures très énergiques pour lutter contre la Grève générale. Les interventions de l'armée et les transformations des organisations professionnelles ont permis de contenir le mouvement gréviste. Des concessions relatives ont été accordées. Par la suite, la consolidation de la paix sociale et de la stabilité politique ont été des facteurs essentiels de l'essor de la place financière suisse au XX^e siècle.